



Commune de Ludon-Médoc

ARR2025/049

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la requête présentée par la Société ORANGE UI AQUITAINE afin d'effectuer une tranchée sous chaussée et accotements pour un raccordement télécom ;

La Commune de LUDON-MÉDOC,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser cette intervention sur la voie citée ci-dessous,

-13 CHEMIN DES CLAUZEUX-

A R R Ê T E

ARTICLE 1

La Société ORANGE UCI SO et ses sous-traitants sont autorisés à effectuer cette intervention **à compter du 14/05/2025 pour une durée de 60 jours**

ARTICLE 2

La circulation sera maintenue ouverte et alternée manuellement.

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société réalisatrice des travaux.

ARTICLE 3

Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre excepté pour les véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Les réfections définitives seront réalisées selon le règlement de voirie communale

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Ludon-Médoc.

ARTICLE 7

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif.

ARTICLE 8

Notification du présent arrêté sera adressé à :

- Gendarmerie de Macau,
- Sapeurs-Pompiers de Macau,
- Police municipale
- ORANGE UI AQUITAINE

Fait à Ludon-Médoc le 7 mai 2025,



M le Maire,

DUCAMP Philippe.